

Marcin Roger  
**LE PETIT C**

*Joyeuses  
Pâques*



**N° 123**

MARS 1994



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 19/03/ 1994

PRESENTS : Mrs Gérard Cardin, Eugène Pellissier, Jean-Marie Gonsolin, Jean Blanc, Gérard Boulanger, Gilbert Gueydan, Marc Nebon, Luc Reynier.

Mmes Olga Monier, Rose-Aimée Moussier, Colette Bondarnaud, Gisèle Roux.

Représentés : René Bernard, Marc Corby, Magali Francou.

secrétaire : François Mei.

Mr.le Maire donne des informations concernant:

1 - LA MAISON DE RETRAITE

Le Président du Sivom a signé jeudi matin 18 Mars la convention accordant a l'OPALE DE L'Isère la réhabilitation du Bâtiment St Geneviève des Bois, pour la nouvelle maison de retraite, qui serait en fait une MAPAD ( maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes) de 32 lits. Le montant des travaux s'élève à 10 millions de NF environ. Le permis de construire sera déposé vers le 15 Avril et suivi d'appel d'offres; pour une ouverture des plis courant Juin et un début de travaux en Juillet 94.

A l'automne 95, la maison devrait donc pouvoir être ouverte. Le Sivom n'a pas a garantir d'emprunts = ceux-ci accordés à l'OPALE, sont garantis par le département. Des PLA-CLF ont été accordés par l'état pour cette opération. Une démarche est actuellement entreprise pour que ceux-ci soient transformés PLA-CDC afin d'avoir un meilleur taux de subvention. Par ailleurs, une demande d'aides a été faite auprès de la Communauté Européenne, au titre du FEDER - et une demande d'inscriptions au XI ème contrat de Plan. Etat - Région.

La commune doit délimiter rapidement le terrain cédé au SIVOM pour cette opération. Une passerelle reliera l'établissement au parking des Tennis.

Le noyer situé au bas du terrain rue de la Côte devra être enlevé et sera vendu au plus offrant. Faire l'offre en mairie sous enveloppe cachetée. Jean -Marie Gonsolin contactera des professionnels intéressés.

## 2 - LE VILLAGE DE VACANCES

Des subventions pour un montant de 7, 3 MF, ont été accordées pour la réhabilitation de la partie du village de vacances construite en 1974. Il serait préférable que l'opération de réhabilitation se fasse par l'intermédiaire de G.I.D ( Grenoble Isère Développement) qui est entrain de se négocier. Cela permettrait d'éviter que la TVA ne soit récupérée que deux ans après et donc nécessiterait un préfinancement par la commune. En effet GID peut récupérer la TVA au fur et à mesure des travaux.

Les subventions accordées sont les suivantes :

C.E.E - 700.000	Ministère du tourisme :	931.000
F.I.D - 1.300.000	Région	1.043.000
Conseil Général - 2.450.000	C.N.A.F	879.000

L'Association accepterait de racheter le village de Vacances à la Commune pour la somme de 2,5 MF. et devrait faire un emprunt de 630.000f soit 199.900 F d'intérêts annuels.

L'Association pourrait payer 150.000 F et la différence pourrait être prise sur le F.A.L touristique.

La commune devra régulariser la vente des terrains.

## 3 - LA MICRO CENTRALE

Suite aux incidents graves, provoqués par un glissement de terrain le 14 Janvier 1994, la Micro centrale a été remise en route le 5 Mars.

Les travaux de remise en état et les essais de fonctionnement sont en cours. On essaye de déterminer les causes de dysfonctionnements antérieurs, c'est la Société " ETUDES ET TRAVAUX " d' Echirolles, avec l'entreprise GELIOT , qui se chargent de la remise en état.

Plusieurs causes ont été retrouvées susceptibles d'avoir entraîné les accidents des transformateurs.

Le tribunal aura donc à déterminer les causes et le montant des indemnités que la commune est en droit de recevoir.

La C.E.E a accordé 150.000 F pour construire un mur de protection en cas de glissement de terrain. Attente de la déclaration de classement en catastrophe naturelle. Il y aurait quatre clients potentiels pour l'achat de la micro centrale. prix proposé: 4.000.000 F environ.

- 4 - Une coupe affouagère répartie par feux sera délimitée.  
S'inscrire en Mairie avant fin Avril.
  - 5 - Chemin de l'Adverseil -  
De gros dégats ont été causés par les pluies, une étude est en cours.
  - 6 - Il en est de même sur la piste de la Micro centrale, le service de restauration des terrains de montagne sera contacté.
  - 7 - Monsieur le Maire propose un changement de chapitre du budget pour une somme de 54.475 F.
  - 8 - Délibération pour approbation de la modification du P.O.S après la D.U.P.
  - 9 - Lecture d'une lettre de Mr Naubron.
  - 10 - Achat du terrain au pied de la propriété de l'ancien bâtiment de St Geneviève des Bois, par les riverains, prix du M<sup>2</sup>: 80 F.  
Les propriétaires feront un petit mur et une cloture identique.
  - 11 - S.I.C.T.O.M. de la Mure.  
demande de se prononcer pour une transformation de l'incinérateur.
  - 12 - Ramassage du verre.  
Il est rappelé que des containers spéciaux sont à la disposition des usagers, devant la Salle des Fêtes et sur le parking Prayer.  
La société de ramassage reverse une somme pour la ligue contre le cancer.
  - 13 - Négociation du budget de la commune et SIVOM. Des réunions sont prévues prochainement en Préfecture.
  - 14 - Document manquant à la commune.
  - 15 - Digicode - pour fermeture de sécurité des portes de la Mairie.  
des renseignements seront pris pour cet équipement imposé par l'assurance
  - 16 - Mur du cimetiere -  
Des dégats ont été causés au mur du cimetière par les pluies et seront réparés par le personnel communal.  
demande de l'indication de la tombe de MAXIMIN. Cela sera fait dans le cadre de la Restauration de la maison de MELANIE.
- °) Procédure pour récupération des tombes non entretenues.

17 - MAISON DE MELANIE.

Les travaux de la maison de Mélanie n'ont pas encore commencé car il faut que nous ayons toutes les subventions.

Il est prévu par le contrat de développement touristique du Sud Isère:

	0,235 MF
par le département	0,225 MF
F.A.D à déterminer - ?	-
FEDER ( 5 b)	0,300 MF

pour un montant de travaux de 1,500 MF avec la participation de l'Association des Pèlerins de la Salette.

Le dossier devrait pouvoir aboutir pour l'été 94, avec démarrage des travaux de façon à ce que l'opération soit prête au plus tard pour l'automne 1995.

18 - Des manoeuvres militaires vont se dérouler dans la région du 28 Mars au 2 Avril.

19 - L' office du tourisme va créer deux contrats d'Emploi solidarité pour remettre en état les sentiers sur le territoire communal et intercommunal.

Le COMITE de REDACTION: Juliette ARBOUET, Gisèle ROUX.

---

#### SIVOM DE CORPS

Le Comité syndical du SIVOM de Corps a approuvé lors de sa session du 18 Mars 1994, la convention de partenariat du SIVOM de CORPS avec l'OPALE par 21 voix pour et 1 abstention.

Ainsi les travaux de construction de la Maison de Retraite du canton de Corps démarreront avant la fin de l'année 1994.

PROCES VERBAL REUNION DU 18 MARS 1994  
9H 30 à QUET EN BEAUMONT

PRESENTS : MM. VINCENT, GRAND M., FAQUIN, CHARLES E., BOUTEILLON, MEILLAND-REY,  
FESSIA, AUBAUD, ROUX, VIAL, CHARLES A., BLANC, BARET, BONTHOUX,  
BARBE, MONETTI, GRAND R., BALME, BOREL, RIGLET, CARDIN,

REPRESENTES : MM. MOUTIN, PRAT

---

Monsieur le Président ouvre la séance en donnant la parole à 2 intervenants :

1 - M. PEROT Michel, chef de corps des sapeurs pompiers de Corps.

Les pompiers ayant besoin d'habillement, et connaissant les problèmes financiers des communes ont décidé d'acheter des casques, vestes, bottes ... par leur amicale (argent collecté par la vente des calendriers, servant pour tout corps de sapeurs pompiers à l'organisation de ses festivités, loisirs ...).

Par contre les pompiers demandent de faire cette acquisition par l'intermédiaire du SIVOM afin de bénéficier des subventions du département, le solde de la facture étant payé par l'amicale des sapeurs pompiers.

M. GRAND remercie les pompiers pour leurs interventions lors de la catastrophe de La Salle-en-Beaumont et offre de leur verser 5 000 F.

Divers maires offrant chacun à leur tour de verser une aide, il est décidé que le SIVOM prenne en charge la facture qui sera ensuite partagée entre toutes les communes (moins les 5 000 F versés par La Salle en Beaumont)

M. PEROT, au nom de tous les pompiers remercie le comité syndical pour cette décision.

2 - M. BLANC Jean, Président de l'Office du Tourisme,

informe les maires que l'assemblée générale de l'Office du Tourisme a décidé l'embauche de 2 personnes en contrat emploi solidarité, pendant 6 mois afin de remettre en état et de baliser les sentiers de randonnée du canton.

Il sollicite des Maires la mise à disposition de matériel nécessaire à ces travaux.

#### CONVENTION OPALE / SIVOM

Monsieur le Président rappelle que la convention a été envoyée à chaque membre du syndicat avec la convocation à la réunion, afin que chacun en prenne connaissance. Il stipule qu'il a étudié cette convention avec les vice-présidents du SIVOM, M. CHABUT, directeur technique de l'OPALE, M. DAVID, ingénieur D.D.E et M. MOREL, percepteur qui ont apporté plusieurs modifications à l'ébauche présentée. Il est précisé que les abords du bâtiment deviendront eux aussi propriété du SIVOM qui en assurera également la charge d'aménagement et d'entretien.

L'approbation de la convention est mise au vote :

POUR : 21 voix  
1 Refus de vote

---

## CHANGEMENT AU LIBRE SERVICE " HUIT à HUIT "

Après avoir tenu durant de nombreuses années, le libre service rue des fossés, Suzon Allec ( née Mathieu ) nous a quittés pour une retraite bien méritée. Mais pour tous ceux qui étaient habitués à sa gentillesse et sa joie de vivre, son départ a été ressenti avec tristesse.

Si elle a laissé le commerce, elle n'oublie pas sa famille et nous la rencontrons très souvent dans les rues, avec son frère Roger, qui apprécie sa présence.

Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite et une bonne santé pour en profiter pleinement.

Ce libre service a une nouvelle appellation :

AU PANIER DES 4 SAISONS

Au service de tous - LIVRAISON GRATUITE - tél.76.30.06.88

Il est tenu par Mr. Naghibi (époux de Simone Evrard)

Nous lui souhaitons la réussite dans son nouveau commerce.

---

## 50 ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

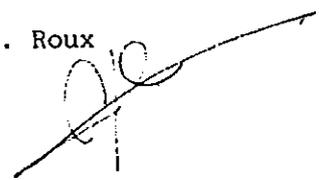
Hervé Ferrière en collaboration avec l'Association CULTURE ET LOISIRS DE L'OBIOU, envisage une rétrospective de la libération de Corps. Nous lançons un appel à toutes les personnes qui disposent de photos ou de documents, nous leur demandons de les remettre soit à Hervé Ferrière, soit à Gisèle Roux.

Tout cela sera reproduit et rendu aussitôt à leur propriétaire, mais permettront de faire un reportage le plus complet possible, qui passera dans les pages du " petit Corpatus "

Nous vous remercions par avance de votre participation.

la présidente

G. Roux



## C O R P S

Les cloches des églises du canton de Corps ont-elles été fondues sous la Révolution pour fabriquer des canons?

Durant la Révolution la loi fit obligation aux maires d'envoyer au district les cloches des églises de leurs communes pour être fondues et utilisées pour la fabrication de canons.

Si l'on consulte l'ouvrage de Gustave Vallier, Inscriptions campagnaires de l'Isère, publié en 1886, nous remarquons que dix communes sur douze totalisant onze cloches anciennes avaient conservé jusqu'en 1886 au moins leurs anciennes cloches fabriquées antérieurement à la révolution. Deux communes seulement : La Salle-en-Beaumont et Quét-en-Beaumont avaient, en 1886, des cloches d'une date postérieure à la période révolutionnaire. Mais elles ont pu remplacer les anciennes entre la fin de la Révolution et 1886. Donc, seules ces deux communes auraient pu être privées de leurs cloches.

Comment les maires purent-ils échapper à cette obligation? Nous l'ignorons. Pourtant le 14.10.1793, le citoyen Chevillon, de Grenoble, s'était présenté devant le conseil de Corps pour l'inviter à faire disparaître de l'église tous les signes de la féodalité et il ajoutait : " on descendra aussi les deux cloches de la maison commune afin d'en fabriquer des canons". Mais le 10 nivôse (30.12.1794) les citoyens de Corps furent prévenus que les assemblées du conseil général de la commune seraient annoncées "par une volée de la grosse cloche de la ci-devant église". Puisqu'il est précisé qu'il fallait sonner la grosse cloche, cela suppose que la plus petite y était aussi.

Quoi qu'il en soit, la totalité ou presque totalité des cloches des églises du canton de Corps ne furent pas descendues de leurs clochers.

### Le canal d'arrosage de Corps en 1799

Au sujet de ce canal, l'annuaire de l'Isère écrivait en 1803 : "le canal de Corps doit être compté parmi les établissements que l'enthousiasme et une persévérance peu communes peuvent seuls produire. Faire disparaître des masses énormes de rochers, ouvrir des passages dans des terres remplies de cailloux et de poudingues, et à travers des précipices presque à pic, maîtriser l'eau dans un nouveau lit : tout a cédé à un travail de quelques mois. Trois cents ouvriers, dont cent au moins étaient propriétaires et intéressés à l'établissement, ont par une réunion de forces et de moyens bien dirigés, rendu utiles la plus grande partie des eaux du torrent

de Corps, en les détournant pour l'irrigation d'une plaine située à 250 mètres (125 toises) au-dessus du niveau naturel de ce torrent. Ce fut au commencement de l'an 5, que le projet d'un canal d'arrosage fut conçu. L'exécution suivit de très près, le projet, et les actionnaires avaient une si grande confiance dans sa réussite, qu'ils ne se lièrent que par un simple acte privé, où les bases de l'établissement étaient à peine indiquées, et qui d'ailleurs n'était revêtu d'aucunes formes légales. Ce n'a été qu'en l'an 9 qu'ils ont rectifié leurs premiers accords, en consignant dans les minutes d'un notaire, l'acte constitutif de l'établissement, auquel ils ont donné le nom de concordat, et dont ils ont obtenu l'homologation à la Préfecture et aux tribunaux. Nous en donnerons ci-après un précis. Le mode adopté pour fournir aux dépenses fut très simple et reposa uniquement sur la confiance réciproque des intéressés. Ils se soumirent à une rétribution première de douze francs par sétérée de quatre cents toises, avec faculté de l'acquitter en numéraire ou en journées de travail, dont le taux fut fixé. Telle a été jusqu'à présent la seule taxe fournie par les actionnaires. Ils chargèrent quelques-uns d'entre eux de la direction des travaux, et ils mirent une telle activité dans ces travaux qu'avant la fin de l'année, les eaux du torrent de Corps, commencèrent à se répandre dans une partie des terres qu'elles étaient destinées à arroser. Le canal d'arrosage n'a point encore le degré de perfection auquel il peut et doit atteindre. Des revêtements de maçonnerie dont on fortifiera des murs de soutènement, la plupart de 20 à 25 mètres (10 à 12 toises) de hauteur qui ne sont construits qu'en moilons secs : des excavations qu'on pratiquera dans une partie de rocher que les eaux traversent : d'autres réparations enfin, dont le détail est inutile, doivent assurer la durée d'un établissement que le désir d'une trop prompte jouissance, n'a pas permis de former avec toute la maturité nécessaire. Le projet des intéressés est de ne rien négliger pour le rendre aussi parfait qu'il leur sera possible et les succès qu'ils ont déjà obtenus sont de sûrs garants de ceux qu'ils obtiendront encore.

Cours du canal. - Le canal de Corps prend sa source dans les eaux du torrent de ce bourg, à six cents mètres environ du pont dit de Gournier. Il coule ensuite sur une longueur de sept cent soixante mètres jusqu'au précipice de la Ruine, avec une pente uniforme d'un demi pouce par mètre. Le passage de ce précipice, dont la longueur n'excède pas quatre-vingt mètres, a coûté des travaux immenses, soit à raison du peu de talus qui y existait, soit à cause des déblais de graviers et remblais en terre qu'il a fallu

faire pour prévenir la perte des eaux qu'absorbaient les lits de graviers.

Le canal se dirige de ce point sur le bourg de Corps, qu'il traverse dans des canaux voûtés et coupés de distance en distance, par des réservoirs destinés à fournir des secours en cas d'incendie. C'est à sa sortie du bourg qu'il commence à répandre ses eaux sur la plaine et les coteaux limitrophes. Il la parcourt sur une longueur de 2 690 mètres, et se termine au lieu des combes, où il trouve un canal de secours pour porter la surabondance des eaux à la rivière du Drac. Ainsi sa longueur totale, depuis sa source jusqu'à son embouchure, est de 4 130 mètres ou 2 119 toises.

Sa direction est uniformément de l'est à l'ouest; sa largeur est de cinq pieds d'une berge à l'autre, et sa profondeur de deux pieds. Du canal principal s'échappent des canaux secondaires destinés à conduire les eaux dans les différents mas, ou grandes réunions de terres. Indépendamment de ces canaux secondaires, un grand nombre d'autres canaux, appelés canaux de dérivation, prennent leur source au canal principal et aux secondaires. Ils sont en partie pavés et fortifiés de murs en pierres sèches; des vannes en bois dur, sont établies à leur naissance.

Le canal principal traverse, dans son cours, plusieurs combes ou ravins, qui réunissant les eaux des montagnes pourraient, dans des temps très pluvieux, les diriger en trop grande quantité, par le moyen du canal, dans les propriétés, et détériorer celles-ci. On a prévenu cet inconvénient en construisant aux entrées et sorties de ces torrents, des vannes qui ne laissent passer que la quantité d'eau que le canal peut contenir.

Avantages et produits. - Pour donner une idée des avantages que les actionnaires ont déjà recueillis de cet établissement, il suffirait sans doute de faire observer qu'ils ont été remboursés de leurs avances et travaux, par les deux premières années de produit (en l'an neuf, les dépenses s'élevaient à dix mille francs environ. En y ajoutant 5 à 6 mille francs qui, par approximation, paraissent nécessaires pour la perfection du canal, la dépense totale s'élèvera à environ seize mille francs); nous croyons toutefois devoir entrer dans quelques détails à ce sujet.

La culture des prairies par semis étant presque la seule qui soit usitée dans la commune de Corps, les bienfaits de l'arrosage ne portent pas seulement sur les récoltes de fourrages, mais ils influent encore efficacement sur les récoltes de grains. Il est d'usage en effet de couper une prairie après quatre ou cinq années

de rapport; pendant cet intervalle, les eaux du canal ayant arrosé la prairie, l'ont assez fertilisée pour que les récoltes de blé qu'on y récolte ensuite, au moins au nombre de trois, soient d'un produit double de celles qu'on recueille sur un terrain qui n'a point été arrosé.

Il faut aussi remarquer que dans les temps de sécheresse, on ne peut obtenir qu'une coupe de foin sur les terrains non arrosés, et que le foin ne s'élève qu'à environ deux pieds. Sur les terrains arrosés, au contraire, on recueille toujours deux coupes qui ont au moins quatre pieds, et après la seconde on a de quoi faire pâturer les bestiaux.

Les propriétaires intéressés recueillaient à peine, avant l'établissement du canal, les deux tiers du fourrage nécessaire à la consommation des bestiaux qu'exige l'exploitation de leurs domaines. Ils étaient par conséquent forcés de se procurer, à grands frais, la quantité qui leur manquait. Aujourd'hui bien loin d'être obligés d'en acheter, ils en récoltent au-delà de leur consommation, et cette surabondance, en les mettant dans le cas d'augmenter leur cheptel, leur ouvre une branche de commerce sur les bestiaux et double leur engrais. Enfin, sous quelque rapport qu'on envisage cet établissement, l'expérience prouve qu'il offre des avantages extraordinaires. Les sommes qu'exigent actuellement les sociétaires pour admettre à participer à ses bienfaits, en sont aussi une preuve incontestable. Nous avons dit qu'ils n'avaient payé dans le principe que douze francs par sétérée de quatre cents toises; d'après leur concordat, on exige de ceux qui veulent s'agrèger à eux, deux cents francs par sétérée de neuf cents toises de terre ordinaire, et un franc par toise de jardin. Ce prix est sans doute très disproportionné avec la première mise des sociétaires; mais ceux-ci ont couru les risques de l'entreprise. Elle pouvait manquer et leurs fonds eussent été perdus. Il est juste qu'ils tirent parti des succès que leur ont obtenu leur zèle, leur travail et leur constance, qu'on ne saurait trop proposer pour modèle aux habitants du département de l'Isère.

Les fourrages ne sont pas les seules récoltes dont l'arrosage du canal augmente les produits; les chanvres et les pommes de terre participent aussi à ses bienfaits... C'est vers la fin de messidor ou au commencement de thermidor qu'on répand les eaux sur les chanvres.

Au reste, les terrains arrosés n'ont pas une surface moindre de 6 à sept cents sétérées de 900 toises ou d'environ 250 hectares, et les eaux pourraient, si les actionnaires le voulaient, en arroser

jusqu'à 1 000 sétérées ou 376 hectares.

Mode d'arrosage et administration du canal. - Les eaux du canal n'étant pas assez abondantes pour qu'on puisse arroser autant et aussi souvent qu'on le désirerait les terres des actionnaires, les prayers ou ouvriers chargés par la compagnie de diriger l'arrosage sur tous les fonds, opèrent successivement en commençant par ceux qui sont situés à l'origine du canal. Lorsqu'ils ont terminé, ils reviennent à ceux qui ont été les premiers arrosés, de sorte que chaque terrain ne reçoit que quatre à cinq arrosages chaque année, ce qui suffit toutefois pour accroître singulièrement ses produits... A l'égard des jardins, on leur donne douze heures d'arrosage tous les sept jours.

L'arrosage a lieu depuis le 11 floréal (1er mai) jusqu'à la fin de fructidor. On ôte alors les eaux du canal qui reste à sec pendant l'hiver, temps destiné aux réparations d'entretien. Le repurgement qui est la plus considérable de toutes, à cause des dépôts que laissent les torrents voisins dont nous avons parlé, se fait en germinal et au commencement de floréal (au mois d'avril). Au reste les frais d'entretien, salaire des prayers, traitement du teneur de livre, etc... ne coûtent annuellement que deux francs par sétérée de 900 toises de terre, et deux centimes et demi par toise de jardin. La surveillance et la direction de l'arrosage, sont confiés à une administration composée d'un syndic, de deux suppléants de ce syndic, d'un trésorier et d'un teneur de livres. les fonctions principales du syndic sont de donner les prix-faits des repurgement et des constructions; de dresser les rôles de répartition des dépenses entre les actionnaires; de surveiller les travaux; de soutenir les procès de la compagnie; de faire exécuter le concordat... Celles du teneur de livres consistent à consigner sur un registre les déclarations et les désignations des fonds qui participent ou qu'on désire faire participer à l'arrosage, et en noter les mutations. Cette administration est soumise à une commission permanente de dix membres, qui reçoit ses comptes, ordonne les travaux extraordinaires, détermine les sommes à imposer, délibère sur les procès à intenter ou à soutenir, fait les règlements de police, et nomme enfin des membres de l'administration.

D'après le livre MYSTERES ET CURIOSITES DE L'HISTOIRE  
de René REYMOND

# ACTION NATIONALE DES ÉLUS POUR LA ROUTE NAPOLEON

Association pour la sauvegarde Historique et le Développement Touristique de la RN 85

( Loi du 1er Juillet 1901 )

## MOTION

### REFECTION d'URGENCE et REMISE en SERVICE

#### de la R.N. 85 - ROUTE NAPOLEON

#### SUITE à la CATASTROPHE de la SALLE EN BEAUMONT

L'Assemblée Générale de l'A.N.E.R.N.(Action Nationale des Elus de la Route Napoléon) s'est réunie en l'Hôtel de Ville de VALLAURIS le 11 Février 1994.

Elle a écouté une communication du Dr CARDIN, Conseiller Général de l'Isère, Maire de CORPS et Mr Marcel CARLIN, Vice-Président du Conseil Général de l'Isère représentant le Président CARIGNON, sur la catastrophe de la Salle en Beaumont qui a coupé la Route Nationale 85 sur plus de 300 mètres.

A cette occasion, toutes les Villes entre VIZILLE et GAP ont gravement ressenti la perte économique entraînée par la coupure de la route entre le 8 et le 28 Janvier 1994.

Je remercie les Services de l'Equipement pour la réalisation rapide de la déviation provisoire qu'ils ont créée à travers la voirie du village.

Elle demande instamment à Mr de FONTMICHEL, son Président, d'intervenir auprès de Mr le Ministre de l'Equipement pour qu'avant l'été et l'afflux touristique qu'il va entraîner, des crédits d'études et de réalisation de la nouvelle déviation de la Salle en Beaumont (38) soient engagés.

Les Municipalités de GAP, ST BONNET, ST FIRMIN en VALGAUDEMAR, CORPS, LA SALLE en BEAUMONT, la MURE et LAFFREY, situées sur cet itinéraire, attirent l'attention du Ministre sur le fait que faute d'une réalisation rapide, c'est 100 Km de la Route Napoléon qui se trouvent supprimés.

Cette Motion est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

-----



## LE POUR VOUS

### LE PAIN ET LA TRADITION

Si votre pain est tombé par terre les pires ennuis vous guettent :  
Si les poules le mangent en Bretagne, elles vous sauteront au visage.

En Allemagne précipitez vous chez le dentiste, vous allez avoir une terrible rage de dents.

Dans le Nord si vous marchez dessus, il va vous arriver les malheurs les plus épouvantables, mais par contre en Irlande vous devez le laisser à terre pour vous mettre bien avec les fées qui vous tortureront si vous désobéissez.

Si vous posez votre pain à l'envers par inadvertance :

En Bretagne, c'est une insulte et on ne manque pas de demander à la personne fautive si c'est de ce côté là qu'elle gagne sa vie !

En Berry, la pauvreté vous guette, en Allemagne ce sont les sorcières qui rappliqueront et dans les Vosges, un grand malheur.

Si le pain moisit en Lorraine, pas de mariage en vue. Mais le pain protège le nouveau-né en Hongrie, en Bavière et en Béarn. A sa naissance on lui donne le pain et le sel. En Bretagne on offre aux fontaines autant de tranches de pain beurré qu'il y a de personnes dans la famille; si le pain coule c'est la mort dans l'année, s'il se colle ce sera la maladie. Qui coupe mal le pain aura une mauvaise belle-mère en Prusse.

Dans la Flandre si l'on mange 2 croûtons le même jour, il y aura de la dispute dans l'air.

En Allemagne, si le pain n'est pas entamé au repas vous finirez vos jours dans la misère et la faim.

Alors reprenez un morceau de pain et BON APPETIT !

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

### LE LOUP ! ....

Les filles rencontrent encore le loup

Les enfants sont menacés du loup

On se promène entre chien et loup

On éprouve une faim de loup

Et quand l'hiver est rigoureux on a vu le loup

La faim fait sortir le loup du bois

As-tu vu le loup garou ?

Se trouver nez à nez avec le loup

Comptine : Promenons nus dans le bois pendant que le loup n'y est pas. Si le loup y était il nus mangerait. Loup y es-tu? que fais-tu? Entends-tu ?

CAMPAGNE DE FLEURISSEMENT DES MAISONS ET FERMES FLEURIS 1993

---

CLASSEMENT COMMUNAL :

DECOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE	SUZETTE GARAUD GENEVIEVE RICARD	
MAISON AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE	JEANINE GALLIOZ PAULETTE ROUX-PARIS RAYMONDE FERRARI YVONNE COSTA ARLETTE GONTARD	- ADA GRAND
MAISONS BALCONS ET MURS	ODETTE CHARLES THERESE FERRIERE MARIE-JEANNE GUEYDAN GINETTE BOUVIER	SOLANGE BALMET JOSETTE JOURDAN YVETTE GROS MAURICETTE FRANCOU
FENETRES OU MURS	MARC BERGER OLIVIER CHOPIN	
COMMERCES ET SERVICES	NOUVEL HOTEL FRANCOISE FOUGERON ELIANE BAGGIO JEANINE RIVIERE	HOTEL DU TILLEUL ERIC BALME HOTEL NAPCLEON

---

CLASSEMENT DEPARTEMENTAL :

SUZETTE GARAUD ADA GRAND	SOLANGE BALMET OLIVIER CHOPIN	MARC BERGER
COMMERCES ET SERVICES	NOUVEL HOTEL PHARMACIE ERIC BALME BAR - TABAC ELIANE BAGGIO	HOTEL DU TILLEUL COIFFURE FRANCOISE FOUGERON STATION-SERVICE ESSO.J.RIVIERE

---

LE JURY DEPARTEMENTAL A DECERNE : I MEDAILLE à L'HOTEL DU TILLEUL.CLAUDE JOURDAN.  
et I ENCOURAGEMENT à L'HOTEL NAPOLEON.CHRISTIAN PERAULT.

Nous adressons nos plus vives félicitations à tous les lauréats.

PROFITEZ DE LA

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CORPS**

POUR LIRE

\*\*\*\*\*

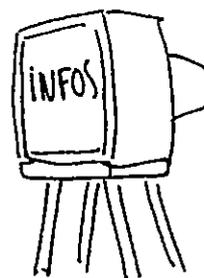
ADHESION POUR TOUTE L'ANNEE A PARTIR DE 35,00 F  
MEME PAS LE PRIX D'UN LIVRE !

ATTENTION : CHANGEMENT D'HORAIRE A PARTIR DU 09 AVRIL 1994

LE SAMEDI DE 16 H 00 A 18 H 00

LE JEUDI EST MAINTENU DE 10 H 00 A 12 H 00

LIRE ou PÂLIR



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
38970 CORPS

- ASSEMBLEE GENERALE 1993 -

---

PRESENTS : S. BALMET, C. BERNARD, R. BERNARD, C. BONDARNAUD, N. GALVAIN,  
S. GARAUD, J.M. GONSOLIN, R.A. MOUSSIER, G. ROUX, J. SAVIGNON,  
H. VINCENT, J. DENOYER.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Activité 1993

I/ RAPPORT D'ACTIVITE

Au cours de l'année 1993, nous avons compté :

- 190 Abonnés dont :
  - 54 Cartes adultes
  - 78 Cartes retraités et étudiants
  - 58 Cartes enfants

Nous avons effectué : 9116 prêts de livres dont 4797 prêts de bandes dessinées et 56 prêts de cassettes.

Concernant les achats :

- 72 romans
- 107 bandes dessinées
- 25 livres enfants

Soit un total de 204 Achats.

Pour les abonnements : seul l'abonnement à Géo est maintenu.  
Il est mis à la disposition des abonnés.

## II/ RAPPORT FINANCIER

Quitus est donné à la gestion : Annexe I

Le projet de budget est approuvé : Annexe II

Tarifs 1994 inchangés : 35 F, 40 F, 50 F.

Tarifs prévus pour 1995 :

- Tarif Adulte : 55 F
- Tarif Retraité  
et Etudiant : 45 F
- Tarif Enfant : 40 F

La location par livre ou cassette est la suivante :

- 5 F la bande dessinée ou le livre enfant :
- 8 F le roman, policier ou science-fiction
- 8 F la cassette.

Durée du prêt : 3 semaines.

Prolongation d'une semaine supplémentaire gratuite en avertissant les responsables.

Horaires :

A partir du 09/04/94 :

- Jeudi de 10 H 00 à 12 H 00
- Samedi de 16 H 00 à 18 H 00

A partir du 09/07/94 :

- Jeudi de 10 H 00 à 12 H 00
- Samedi de 10 H 00 à 12 H 00.

Activités scolaires :

Les élèves de l'école de Corps viennent avec les institutrices tous les 15 jours chercher des livres.

Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes et associations qui ont effectué des dons à la bibliothèque ainsi que les bénévoles qui assurent son bon fonctionnement.

Un merci plus particulier aux personnes qui ont participé au loto et aux familles Martinelli et Savoye qui ont fait don de la quête du mariage.

Election :

Pas de renouvellement du conseil d'administration, ni du bureau.

Exposition :

Une exposition de posters de la région devrait se mettre en place pour l'été.

A. G. du 05 Mars 1994

La présidente

S. GARAUD

PROJET DE BUDGET

RECETTES

ABONNEMENTS	7 000 F
SUBVENTION	26 500 F
LOTO + REMBOURSEMENT ASSURANCE	20 000 F
	<hr/>
TOTAL	53 500 F

DEPENSES

PERSONNEL	26 500 F
FOURNITURES	1 500 F
ABONNEMENT MAGAZINE	500 F
ACHAT DE LIVRES	25 000 F
	<hr/>
TOTAL	53 500 F

## RAPPORT FINANCIER 1993

---

### RECETTES

ABONNEMENTS	7 480,00 F
LOCATIONS	87,00 F
DONS DIVERS	275,00 F
SUBVENTION COMMUNALE	26 369,00 F
LOTO	10 449,75 F
DON MARIAGE MARTINELLI/SAVOYE	933,50 F
REMBOURSEMENT ASSURANCE	16 922,00 F
AVOIR C.C.P.	727,96 F
	<hr/>
TOTAL	63 244,35 F

### DEPENSES

ACHAT LIVRES	10 714,30 F
FOURNITURES PAPETERIE	1 103,90 F
ABONNEMENT MAGAZINE	298,00 F
PHOTOCOPIES	216,50 F
RACHAT B.D. ASSURANCE	1 128,00 F
ACHAT POSTERS	100,00 F
TRAVAUX REFECTION PORTE	2 982,79 F
COTISATION OFFICE DU TOURISME	100,00 F
FRAIS DE TENUE DE COMPTE	5,00 F
FRAIS DE PERSONNEL	26 369,14 F
	<hr/>
TOTAL	43 017,63 F

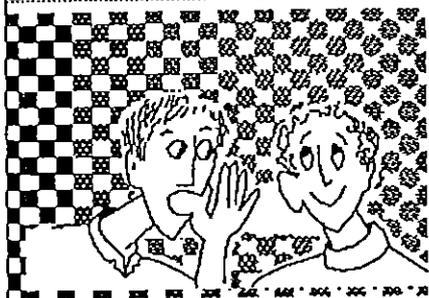
BALANCE POSITIVE AU 1er JANVIER : 20 226,72 F

## LES DAMES FÊTENT SAINTE-AGATHE

Le samedi 5 Février a été marqué par le repas de Sainte Agathe, tradition qui a toujours été respectée dans le village. Une trentaine de convives étaient rassemblés au restaurant du Tilleul, ou pour la 1er fois Quelques messieurs étaient présents et pas du tout impressionnés par les nombreuses participantes.

Les "prieuses" Bena Achin et Marcelle Salmon avaient bien fait les choses et toute l'assemblée a apprécié le délicieux repas préparé et servi par Claude et Sylvie Jourdan et leur équipe et les chants et les danses qui ont suivi. La journée se terminait par la messe qui regroupait jeunes et moins jeunes.





## Informations diverses

au 1er janvier 1994

### ■ AVANTAGES VIEILLESSE

- **Allocations de base** (AVTS-Allocation Spéciale Vieillesse-Allocation Simple)

- 16 331 F./an soit 1 360,91 F./mois.

- **Allocation supplémentaire** (ex-FNS : Fonds National de Solidarité) versée en complément des garanties de base aux personnes âgées de 65 ans, (ou 60 ans sur conditions), si les ressources de la personne ne dépassent pas un plafond (voir ci-dessous) - Cette allocation est récupérable sur la succession de la personne concernée.

- 21 992 F./an, soit 1 832,66 F./mois pour une personne seule

- 36 088 F./an, soit 3 007,33 F./mois pour un couple.

#### - **Minimum vieillesse**

(Montant minimal de revenu dont peuvent disposer les personnes âgées, qu'elles aient ou non cotisé à un régime de retraite) - Il est composé de l'allocation de base complétée de l'allocation supplémentaire.

Montant du minimum vieillesse :

- 38 323 F./an soit 3 193,58 F./mois pour une personne seule.

- 68 750 F./an soit 5 729,17 F./mois pour un couple.

**Plafonds de ressources** pour l'ensemble de ces prestations :

- 39 250 F./an pour une personne seule

- 68 750 F./an pour un couple.

#### - **Minimum Contributif**

(Pension minimum à taux plein).

- 3 058 F./mois

#### - **Allocation de veuvage**

Versée aux veufs ou veuves âgés de moins de 55 ans, qui étaient mariés, et sous conditions de charges de famille et de ressources :

- 2 927 F./mois la 1e année

- 1 923 F./mois la 2e année

- 1 464 F./mois la 3e année.

Cette allocation a un caractère temporaire et doit permettre au veuf ou à la veuve de s'insérer dans la vie professionnelle.

Plafonds de ressources :

- 10 976 F./trimestre.

- **Pension de réversion** : 52 % de la pension du conjoint défunt avec un minimum de 1 360,91 F./mois. Il faut avoir plus de 55 ans et 2 ans de mariage (sauf si enfant) pour bénéficier de cette pension. Plafonds de ressources à ne pas dépasser : 72 446,40 F./an.

## ■ PERSONNE HANDICAPÉE PERCEVANT L'AAH :

- Montant : **3 193 F./mois**
- . Somme disponible laissée à sa disposition en cas d'hospitalisation : **543 F./mois**

Plafonds de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier de l'AAH :

- **37 980 F./an** pour une personne seule
- **75 960 F./an** pour un couple
- **18 990 F./an** en plus par enfant à charge.

## ■ SMIC

- **34,83 F.** de l'heure soit **27,52 F.** net environ (**27,78 F.** net pour les emplois familiaux)
- **5 886,27 F./mois** soit **4 692,74 F.** net environ (**4 694,82 F.** pour les emplois familiaux).

## ■ PLAFOND S.S.

- **12 680 F./mois** au 1/01/94
- **12 840 F./mois** au 1/07/94.

## ■ REDEVANCE TELEVISION

- **631 F.** pour un poste couleur
- **405 F.** pour un poste noir et blanc.

## ■ L'AIDE JURIDICTIONNELLE

Plafonds de ressources

- **4 609 F./mois** pour une *aide totale*
- **6 914 F./mois** pour une *aide partielle*.

## ■ FORFAIT HOSPITALIER : 55 F./jour.

## Chiffres propres au département de l'Isère

### ■ TELEALARME

- **170 F./mois** : Sud-Isère/Vienne
- **190 F./mois** : Bourgoin-Jallieu.

### ■ FORFAITS SOINS PAR JOUR

Plafonds maximum versés par la CRAM

- **169,30 F.** : soins infirmiers à domicile (+ reprise d'ancienneté pour les établissements publics hospitaliers)
- **17,40 F.** soins courants
- **140,40 F.** cure médicale
- entre **220,90** et **224,25 F.** (selon reprise d'ancienneté) soins de longue durée (ex-long séjour).

### ■ AIDE SOCIALE

- **Allocation d'aide ménagère** : elle passe à **72,33 F.** l'heure dans la limite de 30 h/mois, (la participation de l'usager s'élève à **6,00 F.** l'heure, tarif unique pour le département ce qui porte le montant de l'heure d'aide ménagère à **78,33 F.**).

Plafonds de ressources :

- **40 231,25 F./an** pour une personne seule
- **70 468,75 F./an** pour un couple.

- **Allocation compensatrice pour tierce personne**

Montant maximum de l'allocation compensatrice : **4 797,74 F./mois**, dégressif selon le "taux de besoin en tierce personne" fixé par la COTOREP.

Plafonds de ressources :

- de **41 178,48 F.** à **95 552,88 F./an** pour une personne seule
- de **79 158,48 F.** à **133 532,88 F./an** pour un couple.

### ■ ARGENT DE POCHE EN HEBERGEMENT

- Somme minimale, fixée par le département, laissée à la personne âgée :

- **383 F./mois** soit **4 596 F./an.**

## LETTRE DES ADHERENTES DE L' A.C.M.R

### LE DROIT DE VOTE DES FEMMES A 50 ANS.

De tout temps les femmes ont lutté en France, comme en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, pour ce droit élémentaire : voter à l'égal des hommes pour élire les représentants de la nation.

A la grande Révolution, Olympe de Gouges ne disait-elle pas: " puisque les femmes ont droit à l'échafaud, elles ont droit à la tribune." ? Durant tout le 19<sup>ème</sup> siècle les Françaises ont manifesté, écrit, parlé...et même présenté des candidates symboliques comme Georges Sand qui refusera, ne jugeant pas les femmes " mûres" pour la politique!

Le 20 Mai 1919 la Chambre des députés accorde aux femmes l'intégralité des droits politiques par 329 voix contre 95. Le Sénat alors, de proposition en discussion, refusera quatre fois de donner son accord au vote des femmes.

En 1935 quatre pays seulement en Occident refusent ce droit politique aux femmes : La France; la Suisse, La Yougoslavie et la Bulgarie.

Le 21 Avril 1944 une ordonnance du gouvernement provisoire installé à Alger signée par le Général de Gaulle donnera aux Françaises le droit de voter et d'être élues, droit qu'elles exerceront pour la première fois le 29 Avril 1945. C'était la fin de l'exclusion des femmes de la pleine citoyenneté; c'était reconnaître enfin plus d'un siècle de luttés, de courage quotidien, d'héroïsme parfois, qui a donné largement aux femmes leurs lettres de noblesse dans le domaine du droit politique. Quelques militantes pour cette égalité civique méritent d'être citées : Louise Weiss journaliste, fondatrice de l'Europe nouvelle et Edmée de La Rochefoucaud présidente de l'Union nationale pour le vote des femmes, dite la " duchesse rouge ", écrivain et poète qui siègera au jury du prix Fémina. Bien d'autres s'illustreront dans ce combat!

Qu'en est-il aujourd'hui de cette citoyenneté des femmes conquise en 1945 ? Les chiffres permettent de constater que les femmes sont de moins en moins présentes dans les instances politiques française : par exemple elles sont proportionnellement moins nombreuses à l'Assemblée nationale en 1994 qu'en 1945 où elles sont alors 33 sur 545 députés (6,05 %) alors qu'aujourd'hui elles sont 34 sur 577 soit 5,89 %.



LE SECOURS CATHOLIQUE DE L'ISERE - nous prie de publier l'annonce suivante :

L'été sera bientôt là. Pour beaucoup d'enfants le mot "vacances" ne veut rien dire, ainsi que la chaleur d'un foyer, ces petits riens qui rendent la vie tellement agréable.

Aussi nous recherchons dans votre région des familles qui voudraient bien accueillir un enfant de 4 à 10 ans. Fille ou garçon.

Faire offre à :

SECOURS CATHOLIQUE -  
Délégation de l'Isère  
B.P. 436  
38018 GRENOBLE CEDEX 1

Téléphone 76.87.23.13

---

#### RENCONTRE CONVIVIALE ENTRE A.D.M.R

Les Associations d'aide a domicile en milieu rural oeuvrent depuis de nombreuses années, dans nos villages de montagnes et rendent de nombreux services, aux familles et aux personnes âgées.

Les Associations de Valbonnais et Corps ont pris l'habitude de s'épauler dans leur action et aussi de se retrouver chaque année pour un repas en commun.

C'est le relais de Pont-Haut qui les a accueillies le samedi 26 Mars, pour un copieux et délicieux repas et c'est avec plaisir qu'elles ont apprécié ce moment de joie et d'amitié.

Les bénévoles, membres du conseil d'administration et les salariés ont posé pour la photo souvenir



## Toasts à la boutargue

**Préparation : 20 mn**

**Cuisson : 2 mn**

**Pour 4 personnes**

1 paire d'œufs de mulot,  
1 poche de 100 g d'œufs  
de cabillaud, 125 g de  
beurre ramolli + 75 g,  
8 tranches de pain de  
mie, 2 citrons, sel, poivre,  
1 tomate, 6 olives noires,  
de l'aneth.

Brisez la coquille de cidre  
des œufs de mulot puis ra-

pez-la avec une rape à from-  
mage de manière à libérer  
les œufs de mulot. Pressez  
1/2 citron. Coupez l'autre  
citron en rondelles. Videz  
les œufs de cabillaud de  
leur poche. Mettez tous les  
œufs dans une terrine.  
Ecrasez-les avec une four-  
chette et amalgamez le  
beurre ramolli mais non  
fondu. Salez, poivrez. Ajou-  
tez le jus de citron. Mélan-  
gez à nouveau. Faites griller  
les tranches de pain sur

une face. Beurrez la partie  
non grillée puis coupez-les  
en quatre. Tartinez-les avec  
la boutargue. Décorez avec  
des morceaux de tomates  
ou d'olives et de l'aneth.  
Passez les toasts au four  
une minute et servez-les  
chauds accompagnés des  
quartiers de citron.

### SOLUTION DU PROBLEME

Horizontalement. — 1. Boutargue. — 2.  
Une. Avoine. — 3. Valour. Tôt. — 4.  
Eger. Etres. — 5. Ur. Sasse. — 6. Rocal.  
Pu. — 7. Sa. Corail. — 8. Lnos. Uno. —  
9. In. Volant. — 10. Délogées.

Verticalement — I. Buvour. Vin. — II.  
Onagres. — III. Uole Cal. — IV. Erso  
Ave. — V. Eau. Alcool. — VI. Ivros  
Oslo. — VII. Lo. Tsar. Ag. — VIII. Litro  
Auno. — IX. Endo. Plinto. — X. Essoulé

Raffiné

## Jambon chaud aux raisins frais

**Préparation : 10 mn**

**Cuisson : 25 mn**

**Réalisation : assez facile**

**Pour 4 personnes**

### INGRÉDIENTS

- 2 tranches épaisses soit 500 g  
environ de jambon à l'os
- 1 grappe de raisin blanc
- 30 cl de cidre sec
- 30 g de vergeoise ou de  
sucre roux
- 3 c. à soupe de beurre
- 1 c. à soupe bombée de  
Maizena.
- 2 pointes de couteau de  
quatre-épices
- sel, poivre
- 1 c. à soupe d'huile  
d'arachide

### RÉALISATION

- Dans une petite casserole,  
mélangez le sucre, la Maizena,  
sel et poivre. Diluez, avec le  
cidre, ajoutez le quatre-épices.
- Faites épaisir à feu doux tout  
en remuant pendant 8 mn.
- Liez la sauce avec une

cullerée de beurre.  
○ Faites dorer les tranches de  
jambon à la poêle dans une  
cullerée de beurre et une  
cullerée d'huile.  
○ Epluchez les grains de raisin et  
faites-les dorer pendant 2 mn  
dans le reste de beurre.  
○ Servez les tranches de jambon  
nappées de sauce et décorées  
de grains de raisin.  
○ Accompagnez de riz blanc ou  
de pâtes fraîches ou d'une  
salade croquante.

### BON À SAVOIR

Cette recette doit être réalisée  
avec du jambon cuit de bonne  
qualité. Pour les raisins, choisissez  
de préférence des espèces  
à gros grains, plus faciles et plus  
rapides à éplucher.

### UNE IDÉE DE MENU RAFFINÉ

- Salade de cresson  
aux gambas.
- Jambon chaud  
aux raisins frais.
- Pêches au sabayon  
et au miel.

Micro-ondes

## Daurade savoureuse

**Préparation : 10 mn**

**Cuisson : 20 mn**

**Réalisation : assez facile**

**Pour 3 personnes**

### INGRÉDIENTS

- 1 daurade d'un bon kilo
- 1 pamplemousse rose
- 1 pamplemousse jaune
- 6 feuilles de laurier
- 5 cuillerées à soupe d'huile  
d'olive
- Sel, poivre

### RÉALISATION

- Faites vider et écailler la  
daurade par votre poissonnier.
- Nettoyez-la bien, lavez-la  
rapidement, essuyez-la  
soigneusement en enlevant bien  
les écailles subsistantes.
- Coupez trois feuilles de laurier  
en fanlères et piquez-les  
profondément dans la daurade.
- Glissez trois autres feuilles  
dans la daurade.
- Arrosez le poisson d'huile  
d'olive en massant bien des  
deux côtés de façon à faire  
pénétrer l'huile.

- Salez et poivrez.
- Posez la daurade dans un plat,  
arrosez d'un filet d'huile d'olive  
et d'un demi-verre de jus de  
pamplemousse.
- Faites cuire au micro-ondes  
10 mn à couvert et à pleine  
puissance. Vérifiez la cuisson et  
poursuivez-la 10 mn à pleine  
puissance ou à 3/4 de puissance  
selon la taille de la daurade.
- Pendant ce temps, pelez les  
pamplemousses à vil en  
recueillant le jus, ajoutez un peu  
d'huile d'olive, sel, poivre et  
versez le tout autour du poisson.
- Faites tiédir une minute à  
demi-puissance et servez chaud.

### BON À SAVOIR

Comme pour toutes nos recettes  
au micro-ondes, les temps de  
cuisson sont calculés pour un  
four de 800 à 650 watts. Adaptez  
les temps à la puissance de votre  
four. Et servez, par exemple,  
cette daurade avec un riz/plat  
enrichi d'amandes effilées ou  
bien encore de pignons.

Élegant

## Ardéchois

**Préparation : 50 mn**

**Cuisson : 30 mn**

**Réalisation : assez facile**

**Pour 8 personnes**

### INGRÉDIENTS

- Gâteau :
- 3 œufs
  - 125 g de sucre semoule
  - 50 g de beurre
  - 75 g de chocolat
  - 6 c. à soupe de lait
  - 250 g de farine
  - 1/2 sachet de levure
- Crème :
- 300 g de crème de marrons
  - 100 g de beurre extra-fin
  - 1 verre à liqueur de rhum
- Glacage :
- 100 g de chocolat
  - 3 cuillerées à soupe d'eau
  - 50 g de beurre
- Garniture :
- Quelques marrons glacés

### RÉALISATION

- Faites le gâteau : séparez les  
blancs des jaunes d'œufs.
- Travaillez les jaunes avec le

- sucre pour que le mélange  
blanchisse. Ajoutez le chocolat  
fondu à feu doux avec le lait  
et le beurre.
- Incorporez la farine, la levure  
et les blancs d'œufs battus en  
neige. Versez dans un moule à  
manqué beurré et fariné.
- Faites cuire 30 mn environ  
à four moyen.
- Préparez la crème : mélangez  
le beurre ramolli avec la crème  
de marrons et le rhum.
- Coupez le gâteau refroidi en  
deux disques, aspergez de rhum.
- Couvrez un disque de la crème  
obtenue et posez dessus le  
deuxième disque.
- Faites fondre le chocolat du  
glacage au bain-marie avec  
l'eau. Quand il est fondu, retirez  
du feu et incorporez le beurre.
- Glacez le gâteau avec cette  
crème lisse et brillante.
- Décorez de marrons.

### BON À SAVOIR

Pour bien lisser votre glacage,  
utilisez un couteau à lame plate  
et trempez-le de temps en  
temps dans l'eau froide.

## LA SALLE EN BEAUMONT

### Conviviale soirée de la solidarité

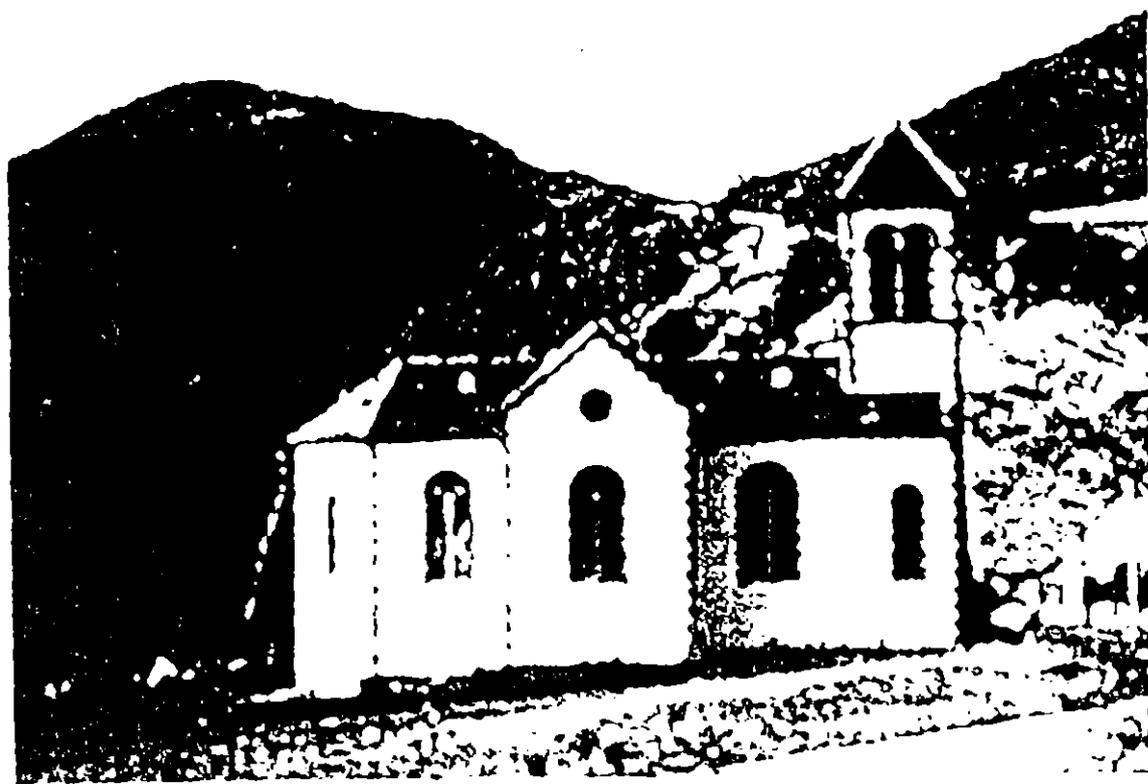
La nuit dramatique du 8 janvier restera à jamais gravée dans la mémoire collective de La Salle en Beaumont. Cataclysme sans précédent dans cette petite commune, un glissement de terrain estimé à deux millions de m<sup>3</sup> allait faire quatre victimes et toucher 11 familles qui dans une vision de cauchemar allaient voir anéantir en quelques heures le résultat de nombreuses années de travail et d'efforts.

Depuis un remarquable et important mouvement de solidarité s'est manifesté en faveur des sinistrés. Les voisins, les communes environnantes, le département, la région dans les toutes premières heures mais aussi de la France entière, de la Belgique, du Canada. Ce réconfort moral et matériel a été profondément ressenti par toute la population et son maire Mr Marcel Grand qui a su focaliser toutes les énergies dès le début du sinistre. Les associations culturelles et sportives, des ensembles musicaux ont organisé des soirées ou des manifestations en faveur des familles sinistrées. Samedi c'est Mr Lucien Turc, cultivateur à la Salle en Beaumont qui aidé par l'association familles rurales du Beaumont et de nombreux bénévoles a organisé une rencontre entre les habitants, amis du Beaumont et tous ceux qui ont participé aux opérations de sauvetage ou aidé le village dans sa détresse autour d'une fondue bourguignonne dans le cadre convivial de la salle des fêtes de la commune.

Cette soirée réunissait plus de 150 convives. Ce fut un intense moment d'émotion lorsque, après avoir remercié toutes les personnes qui ont soutenu et aidé la commune, le maire évoqua la disparition de Michèle et André Galego, et de Régine et René Ferlat.

Si tous les ingrédients de ce repas ont été gracieusement offerts en particulier par Mr Lucien Turc, certains commerçants de Corps et La Mure, la totalité du bénéfice sera versée à l'association "pour les sinistrés du Beaumont" concrétisant ainsi la volonté d'aide et de solidarité qui caractérise depuis toujours les habitants des communes de montagne.

# Conviviale soirée de la solidarité



*l'église de la Salle en Beaumont avant le 8 janvier 1994.*

La collecte effectuée en Mairie de Corps pour les sinistrés du Beaumont a produit la somme de 10170 frs, elle comprenait 4 275 frs offert par toutes les associations locales.

## CARNET ROSE

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

**PAULINE** fille de Emmanuel et Carole AUGER (Le Peyragüe)  
**LAURIE** fille de Pascale et Claude EYMERY (Usine du Sautet)  
**FLORIAN** fils de Laurence et Patrick DELEGUE  
petit-fils de Mme SIBERT et de Mr et Mme DELEGUE  
arrière petit-fils de Mme Marguerite SIBERT et de Mme  
Suzette GENOVA  
**MANON** fille de Isabelle et Jean-Claude DIETRICH à Gap  
petite-fille de Elie et Raymonde DUMAS née ABONNEL  
arrière petite-fille de Mme Marie-Thérèse ABONNEL

Meilleurs vœux de santé et bonheur aux bébés et sincères félicitations aux parents.

## NECROLOGIE

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

**Monique DIABIRA** épouse de Mr Sega DIABIRA  
fille de Madeleine et Léon NANTO  
soeur et belle soeur de Mr et Mme René NANTO, de Suzanne  
et Jacques PRA, Gisèle et René CECCON, Josiane et Michel  
WOROBEI,  
nièce de Mme Marie-Jeanne GUEYDAN, de Mr et Mme Léon MARY  
et de Mr Emile PORCERO  
**Denise GUEYDAN** mère et belle-mère de Alain et Josette GUEYDAN  
grand-mère de Joëlle et Jean-Marie BERNARD  
arrière grand-mère de Romane  
belle-soeur de Mme Madeleine ROCHAS, de Mme Marcelle  
RIVIERE, de Mr et Mme Augustin COITON  
tante de Mme Jeannette ROCHAS, de Josette et Auguste  
JOURDAN, de Arlette et René GONTARD, de Georges et  
Annie ROCHAS, de Suzanne et Louis CHAIX, de Gilbert et  
LUCette GUEYDAN, de Denise et Pierre VABRE, de Albert  
RIVIERE, de Gisèle et Denis ROUX, de Roger et Jeanine  
RIVIERE, de Claudine et André RIVIERE et de Claudette  
et Alain RUTTY  
**Salvatore-Vincent  
RODRIGUEZ-ANDRIEUX** des Dauphins, Les COTES DE CORPS  
père et beau-père de Mme et Mr Marcel GRAND, de Mme et  
Mr Michel FANTINO, Mr Jean-Paul RODRIGUEZ-ANDRIEUX et de  
Mr et Mme Guy RODRIGUEZ-ANDRIEUX  
**Henriette LYS** mère et belle-mère de Bernard et Michèle LYS née MEAILLE

.../...

Pierre CHRISTOL                    agé de 7 mois, fils de Bernard et Marcelle CHRISTOL,  
frère de Marie,  
petit fils de Madeleine et Hugues CHRISTOL  
neveu de Anne et Bernard MOUTIN

Alice TAILLADE                    soeur et belle-soeur de Mr Albert TAILLADE et de Mme,  
née Madeleine GAGNAIRE à St Marcellin

Jean MOUTIN                        des Chaneaux PELLAFOL,  
époux de Mme Lucie MOUTIN  
père et beau-père de Mr et Mme Yves MOUTIN et de Mr et  
Mme Olivier MOUTIN  
beau-frère de Mme Judith CORREARD  
Oncle de Jeanine et Michel GALLIOZ, Colette et Jean- Pierre  
DUPUY, de Sylvette RIGLET et de Yvonne MAUGIRONT, de Jean-  
Luc et Chantal MOUTIN et de Bernard et Anne MOUTIN

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères  
condoléances.

#### RECTIFICATIF

Dans l'annonce du décès de Mr Honoré ANDRIEUX, parue dans le dernier Numéro,  
il fallait lire: Père de 2 enfants. (au lieu de 3 portés par erreur)

#### COMMISSION

Nous avons omis de mentionner en son temps (avril 1993), le décès de Mr Pierre  
JCANNAIS de GRENCBLE, qui avait participé avec son épouse au travail de  
GUEYDAN, sur les recherches généalogiques.

Nous nous excusons auprès de son épouse, de ce retard et lui présentons nos  
sincères condoléances.

#### AVRIL ( Germinal )

DICTONS - MARS ( Ventôse )

S'il pleut à la St Aubin  
Il coulera bien trop de vin.  
S'il pleut avec St Victorien  
Tu peux compter sur du bon foin  
A la Saint Benjamin  
Le mauvais temps prend fin.

Gelée de St Fructueux  
Rend le vigneron malheureux  
Avril et Mai sont des dés pour l'année.  
Avril pluvieux, Mai venteux,  
Font l'an fécond et gracieux.  
Si brume reste au haut  
Il pleuvra à pleins seaux.  
Rosée du matin tout va bien,  
Rosée du soir il peut pleuvoir.  
Lune d'argent, c'est du beau temps.

# la grille

# Solutions en Page "Cuisine"

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	B	O	U	T	E	I	L	L	E	
2	U	N	E		A	V	O	I	N	E
3	V	A	L	E	U	R		T	E	S
4	E	G	E	R		E	T	R	E	S
5	U	R		S	A	S	S	E		O
6	R	E	C	E	R		A		P	U
7		S	A		C	O	R	A	I	L
8	V		L	A	O	S		U	N	E
9	I	N		V	O	L	A	N	T	
10	N		D	E	L	O	G	E	E	S

Horizontalement. — 1. On la dit quelquefois diva. — 2. Seule. Dans le picotin. — 3. Estimation. Règles. — 4. C'est aussi l'Ohre. Humains. — 5. Cité biblique. Tamise. — 6. Passible de poursuites. Passé composé. — 7. Abréviation commerciale. Ça peut être un serpent. — 8. Producteur d'étain. La première. — 9. Branché. Pas d'alcool pour le prendre. — 10. Evacuées.

Verticalement. — 1. Qu'il reste modéré. Breuvage. — II. Lancé des projectiles. — III. Finira dans le Zaïre. Cicatrice. — IV. Parler d'Ecosse. Parle de neuvaine. — V. Autre breuvage. Se mesure en degrés. — VI. Ont perdu tout contrôle. Capitale européenne. — VII. Saint sur la Vire. Souverain déchu. Symbole. — VIII. Mesure de capacité. 1,188 mètre. — IX. Fils d'Aphrodite. 0,93 litre. — X. L'alcool le rend.

